

COMMUNE DE CAPPELLE-EN-PÉVÈLE

SÉANCE DU 16 SEPTEMBRE 2020
CONVOCATION DU 11 SEPTEMBRE 2020

Le 16 septembre 2020, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle du conseil en mairie de Cappelle-en-Pévèle.

Présidence de Monsieur Bernard CHOCRAUX, Maire.
Nombre de Conseillers : 19

PRÉSENTS :

M CHOCRAUX, M DESPREZ, Mme THELLIER-CUVELIER, M BAERT, Mme GELEZ, M CHACORNAC, M ROCHE, M LA GANGA, Mme BROUTIN, Mme CARON, M BOUVRY, M GOHIER, M OLIVE, Mme DELATRE, Mme SINIARSKI, M HENRIQUET, Mme DELTOUR

EXCUSÉE AYANT DONNÉ POUVOIR :

Mme PERAL à M CHOCRAUX

ABSENTE :

Mme DA SILVA MARTINS

Secrétaire de séance : Madame DELTOUR Julie

DÉLIBÉRATION N°34/2020

Autorisation de signer une convention avec la Communauté de Communes Pévèle Carembault pour le remboursement des masques achetés par la CCPC pendant la période de l'état d'urgence sanitaire.

Le Conseil municipal,

Considérant que pendant la période de l'état d'urgence sanitaire, la Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT a centralisé l'achat des masques (chirurgicaux et réutilisables) auprès des prestataires afin de satisfaire les besoins des communes ;

Considérant qu'il convient d'organiser le remboursement par les communes des achats des masques effectués pour leur compte par la CCPC ;

Considérant que l'État donnera une participation sous certaines conditions ;

Considérant que cette participation de l'État sera encaissée par la CCPC,
Et que la CCPC reversera aux communes la participation de l'État sur la base des masques commandés ;

Vu la décision ayant valeur de délibération n°DEC_2020_015, du Président de la Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT en date du 28 mai 2020 relative à la signature de cette convention de remboursement avec les communes.

Vu le tableau reprenant l'ensemble des commandes effectuées par la CCPC pour le compte de ses communes.

Vu le projet de convention

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide avec 18 voix pour :

➤ D'autoriser son Maire à signer une convention avec le Président de la Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT afin d'organiser le remboursement des masques par la Commune auprès de la CCPC, déduction faite de la participation de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré
Les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme

Le Maire,
Bernard CHOCRAUX



DATE DE PUBLICATION : 18/09/2020

DATE DE TRANSMISSION AU PRÉFET : 18/09/2020